

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVENON, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 22 septembre 1843.

C'est en vain que la philanthropie se plaint à nous crier sur tous les tons que la guerre, disparaissant devant notre civilisation, a fui pour jamais de l'Europe : nous ne pouvons partager cette illusion. Il nous semble au contraire que la guerre n'a jamais été plus active, seulement elle a changé de forme : la diplomatie a succédé à la stratégie, la ruse a remplacé la force. Cet état de choses est moins cruel sans doute, mais est-il plus moral ? Nous regarderions comme un bonheur cette tendance des nations à régler leurs différends au moyen de pacifiques discussions, de conférences où les neutres sont admis pour arbitres, si nous voyions la bonne foi présider à ce mode de relations, si nous pensions qu'il en dût ressortir un jour la reconnaissance de quelques uns des grands principes sur lesquels seuls il est possible d'asseoir pour l'avenir le droit international, ce droit des gens si souvent invoqué, mais qui n'existe que de nom, et dont la politique s'est presque toujours jouée. Mais il n'en est rien ; jamais peut-être les hommes d'état des différents pays n'ont apporté plus de perfidie et d'égoïsme national dans leurs rapports que depuis cette ère de paix qui date des traités honteux de 1815.

Les vainqueurs de cette fatale époque, désespérant d'abaisser la France par les armes, étonnés d'un succès que l'héroïsme du peuple français pouvait à chaque instant compromettre, ont préféré continuer leur œuvre en prenant une marche moins brillante mais plus sûre. C'est l'abaissement de la France que poursuit depuis lors la politique des cabinets européens.

Aux destinées de notre pays sont attachés la liberté des peuples et les progrès de la civilisation. Il importe donc aux gouvernements de droit divin, ennemis de toute indépendance, d'en arrêter l'essor ; et, bien qu'elle laisse reposer les baïonnettes, la sainte-alliance subsiste encore.

Ces réflexions nous sont suggérées à l'occasion du nouveau projet d'union douanière médité par l'Autriche, et qui embrasserait toute l'Italie dans une vaste association. Déjà la Prusse a su attacher à ses intérêts les états d'Allemagne au moyen de l'association des douanes ; il a été question d'un traité semblable entre l'Espagne et le Portugal sous l'influence anglaise, et la Belgique, avec laquelle la France n'a pu conclure, grâce à l'opposition éhontée de quelques intérêts particuliers, va bientôt, pour ne pas rester isolée, s'unir à l'association allemande ; de telle sorte qu'il se formerait autour de la France trois agglomérations puissantes qui, sans être d'abord menaçantes, ne tarderaient pas, sous l'inspiration de l'Angleterre, à fermer leurs marchés à nos produits, et à diminuer ainsi les débouchés déjà si restreints de notre commerce.

C'est sans doute une faute de permettre l'établissement d'un pareil état de choses ; mais la plus grande, selon nous, c'est de laisser former entre la Prusse, l'Autriche et les divers petits états que ces puissances veulent ainsi s'incorporer des rapports matériels qui, bien que mal entendus au point de vue de la prospérité des populations elles-mêmes, n'en seront pas moins très-difficiles à rompre une fois qu'ils seront consolidés par les habitudes et les positions industrielles et commerciales auxquelles ils auront donné naissance.

Ces associations équivalent pour nos voisins à de véritables agrandissements de territoire ; elles compromettent l'influence française en Europe et livrent à l'arbitraire des gouvernements qui professent des principes contraires aux nôtres l'indépendance des peuples que leurs sympathies, nos antécédents et leurs inté-

rêts bien compris devaient tôt ou tard amener à s'allier sincèrement à nous.

En principe, nous sommes loin de blâmer ces unions qui élargissent le cercle des relations commerciales en même temps que les lignes de douanes ; mais pour que ce mouvement conduise au but que tout ami sincère de l'humanité doit souhaiter, il est important qu'une politique haineuse et égoïste ne l'égaré pas dans de fausses voies, il est important que la raison et l'équité en prennent seules la direction : autrement, nous le répétons, ce serait encore la guerre sous une autre forme ; autrement ce serait tomber dans un chaos dont il ne serait plus possible de sortir après des conflits plus sanglants encore que ceux qu'il faudrait peut-être soutenir aujourd'hui pour établir un véritable droit des gens garanti par des traités solennels et des institutions conservatrices.

Cela est tellement vrai que les hommes d'état actuels, tout en poursuivant ce qu'ils appellent leur politique, ont si peu de confiance dans leur bonne volonté réciproque qu'ils croient devoir conserver sur le pied de guerre des forces militaires dont l'entretien impose à leur pays de ruineuses dépenses. Poursuivre la reconnaissance et l'application des grands principes favorables à l'humanité, telle doit être, selon nous, la tâche de la France ; à ce prix seulement il lui sera donné de conserver le rang qu'elle a conquis parmi les nations. Ce rôle répond au caractère national ; toute autre politique énerverait son énergie, endormirait son dévouement et suspendrait sa puissance d'initiative et d'expansion ; en même temps il est d'accord avec la satisfaction de ses intérêts les plus positifs. Hors de là, toute alliance devient douteuse ; la France reste seule et pressée incessamment de tous côtés par une formidable coalition. Il est donc du devoir de nos hommes d'état non seulement de veiller à ce que ces associations douanières ne portent pas atteinte à notre prospérité commerciale, mais encore à ce qu'elles ne se forment pas en dehors des puissances rivales, ou du moins à ce que la France y soit admise sur le même pied. Ces prétentions, qui n'ont rien d'exagéré, permettraient à notre gouvernement de se faire le protecteur des faibles, en veillant à ce que les traités soient équitables et librement consentis, à ce qu'ils n'aient pour motif que des convenances réciproques et non les exigences de dangereux voisins. Cette noble intervention donnerait à notre politique un caractère de loyauté et de haute moralité qui contribuerait à nous concilier la confiance et l'attachement de tous les peuples dont la liberté et les intérêts pourraient être menacés ; elle nous créerait des relations commerciales qui ne pourraient qu'être avantageuses, et nous assurerait au besoin des alliés d'autant plus sûrs que le soin de leur propre conservation nous répondrait de leur fidélité. C. B.

On lit dans le *Bien public* du 22 septembre, au sujet du passage à Mâcon du duc et de la duchesse de Nemours :

« Nous avons une tâche difficile pour un journal d'opposition : nous devons séparer soigneusement, dans le récit de la journée de mardi, ce qui est personnel de ce qui est politique. Comme politique, il nous est impossible de ne pas convenir que la réception faite à M. le duc de Nemours a été froide, réservée et presque silencieuse, soit que tant de vicissitudes royales aient usé chez le peuple cette espèce d'enthousiasme d'occasion qui éclate comme une salve d'artillerie au commandement de la circonstance, soit que les dissentiments sérieux qui existent entre les populations et le gouvernement percent, malgré tout le monde, dans l'accueil fait à des princes très-innocents pourtant des fautes du système. La curiosité, beaucoup plus que le zèle, avait aggloméré une certaine foule sur la route du prince.

» A trois heures, on a vu paraître la voiture. Le conseil municipal s'était porté à la distance légale. M. le maire a harangué le duc de Nemours au nom de la ville. Nous avons pu applaudir dans son discours un mot heureusement placé sur le dépôt des libertés publiques dont le pays pourrait un jour demander compte au régent futur. Le prince a répondu avec quelque hésitation, attribuée sans doute à une timidité bien naturelle, et qui, dans de pareilles circonstances, n'est qu'un témoignage d'émotion devant les magistrats d'une ville. Les regards, dans ce moment, se portaient surtout sur Mme la duchesse de Nemours, dont les dix-neuf ans, la beauté et la physionomie intelligente et douce font partout le plus remarquable épisode de ces sortes de cérémonies. C'est un passport heureux dans le cœur du peuple qu'une femme ravissante à offrir à ses yeux. La foule résiste rarement à ce prestige, et si quelque chose avait pu lui arracher des applaudissements, à coup sûr c'était une gracieuse figure : il n'y a point d'opposition devant un joli visage. Le prince est monté à cheval ; il s'est rendu à l'hôtel de la préfecture en traversant de nombreux spectateurs dont l'attitude calme et décente ne témoignait à son aspect qu'une bienveillante neutralité d'opinions.

» Aussitôt après son arrivée, il a reçu les membres du conseil municipal, parmi lesquels on remarquait M. de Lamartine, député de la ville et membre aussi du conseil. Le prince a remercié de nouveau le conseil de l'empressement qu'il avait bien voulu lui témoigner. M. de Lamartine a dit au prince qu'il était venu, comme seul député du département présent au chef-lieu, se mettre à ses ordres pour lui donner tous les renseignements qu'il pourrait avoir à lui demander sur les besoins et sur l'administration du pays.

» Les différents corps constitués de la ville ont été successivement présentés au prince et à la princesse. L'académie de Mâcon a eu son tour. Le respect et la déférence de ce corps savant envers un illustre et vénérable académicien l'avaient porté à décerner à M. de Lacretelle, pour ce jour-là, la présidence et la parole. M. de Lacretelle a tenu au prince un langage respectueux, sensible, éloquent, mais dont il nous est impossible d'approuver partout le sens. Il a cru devoir blâmer les paroles récentes d'un maire qui était sorti de la banalité des formules pour parler au prince le langage sévère et même un peu rude de la politique. Sans prendre fait et cause pour le maire du Mans, si brusquement puni de sa franchise, nous croyons que les princes doivent tout entendre, et que les magistrats ont le droit de tout dire, pourvu qu'ils se renferment dans les bornes de la convenance et surtout de la constitution. Les autorités de Mâcon ont eu le bon esprit de ne pas parler politique à un jeune prince irresponsable : c'était de bon goût. Mais, quant à nous, nous ne voulons pas voir dans une politesse volontaire une abdication des droits du pays. Le prince a évité avec soin, dans sa réponse, de toucher à ce point délicat : elle a été parfaitement appropriée à la circonstance et aux auditeurs. Les intentions de sa parole étaient justes, habiles et suffisamment indiquées. Voilà le procès-verbal exact et impartial des impressions que nous avons recueillies.

» Il y eut un dîner de quarante couverts donné par le prince. Les principales autorités de Mâcon, M. le comte et Mme la comtesse de Rambuteau, M. de Lacretelle y assistaient. M. de Lamartine, qui avait été invité à ce dîner, n'a pas pu répondre à l'honneur qui lui avait été fait. Le soir un bal par souscription a été offert à la princesse. Les salons de l'hôtel-de-ville, si nombreux et si remarquables par la splendeur et l'élégance de leur décoration, avaient été disposés pour cette fête.

» La jeune princesse, en costume de bal, a de nouveau charmé tous les regards. Si les bals étaient des raisons, et que la beauté fût de la politique, il faut convenir qu'un attrait si naturellement senti aplanirait bien des difficultés. Nous ne pouvons dissimuler cependant qu'une notable et très-nombreuse partie de la société du pays s'était abstenue de souscrire, et que si l'on eût défalqué du nombre des assistants à cette fête toutes les familles des fonctionnaires et toutes les personnes qu'un titre officiel y conviait, les banquettes n'eussent été moins garnies.

» La princesse a dansé deux contredanses : l'une avec le maire, M. Courteau ; l'autre avec le colonel de la garde nationale, M. Gardon. A dix heures elle s'est retirée. Le prince s'est entretenu avec plusieurs personnes, et il a eu le tact du pays et de la circonstance en s'abstenant de parler politique.

FEUILLETON DU CENSEUR DU 25 SEPTEMBRE.

## ARTHUR ET MARIE.

III.

UN MARIAGE. — UN DUEL.

Nous avons laissé Arthur montant en diligence et volant sur la route de Paris. Revenons à lui. Le voilà lancé dans cette immense ville où les lettres que lui a données M<sup>me</sup> de Merville lui ont ouvert les salons les plus distingués. Le pauvre jeune homme est presque isolé, perdu au milieu de tout ce monde que la révolution de juillet vient de diviser. Chacun, occupé de ses propres affaires, n'a pas le loisir de perdre des journées entières à implorer pour M. d'Ancoart une place qu'il voudrait occuper lui-même. Aussi, sans cesse tourmenté par son idée fixe, Arthur ne perd pas un instant, allant de maison en maison, parlant à celui-ci, restant deux heures dans une antichambre pour attendre le plus souvent, de la part d'un autre, un refus glacial ou quelque excuse banale. Voilà la vie que mène depuis son départ le pauvre Arthur d'Ancoart ; mais que lui importe ? Il souffre, n'est-ce pas ? mais s'il arrive au but, que de joie, que de bonheur l'attendait Marie l'aime toujours. Sa mère, M<sup>me</sup> de Merville, de le lui a-t-elle pas écrit ? Et pourtant, se dit-il, tous les huit jours j'écris à M<sup>me</sup> de Merville, et jamais dans ses lettres je ne vois un seul mot de Marie. Sa simple signature me donnerait tant de courage ! Oh ! fasse le ciel que j'aie bientôt fini ! Et, confiant, il recommençait ses courses et ses demandes.

Dans l'église Saint-Etienne se célèbre aujourd'hui le mariage de Paul, prince de Rawenski, avec la gracieuse Marie de Merville. Le prince a donné pour contrat à sa jeune amie le double de sa dot et tous ses biens après

sa mort. M<sup>me</sup> de Merville est dans la joie la plus vive et la plus complète. Tous ses projets ont parfaitement réussi : M. d'Ancoart destitué, le mariage d'Arthur et de Marie renversé par ses odieux mensonges, et le malheur de sa fille scellé par cette funeste union. Je le conçois, en effet. En examinant sa conscience, M<sup>me</sup> de Merville aurait dû faire un feu de joie. N'était-elle pas pure et sans tache ? Elle n'a pas vu, l'insensée ! les larmes qui roulaient dans les yeux de Marie ; elle n'a pas vu que les roses de son teint ont totalement disparu, et elle n'a pas compris que cette enfant sacrifiait son bonheur, ses espérances, son avenir, pour satisfaire à l'orgueil, à la vanité de sa mère. O Arthur, que tu serais heureux, si tu pouvais détromper Marie, si tu pouvais lui apporter quelques douces consolations ! Sais-tu bien ce que lui a dit sa mère pour l'engager à ce mariage ? « Arthur te trompe, il t'oublie, te sacrifie à quelque fille de rien. Tu le vois, il n'écrit plus... » Et elle brûlait tes lettres ! Elle t'a trompée, pauvre Marie, cette mère infâme, lorsqu'elle t'a dit qu'Arthur ne pouvait réussir à obtenir sa place. Bientôt il sera ici. Sa main viendra réclamer ta main, ses lèvres voudront effleurer tes lèvres. Tu verras son désespoir, sa douleur, et il faudra cacher tes larmes, sourire à ceux qui te parleront et mentir à tous, car tu seras mariée !

Oa arrive à l'église. Marie s'avance pâle, tremblante, flétrie, mais toujours belle. Sa main touche une main qui la brûle et la fait frissonner.

— Pourquoi trembler ainsi ? lui dit Paul. Marie, venez, le prêtre nous attend ; calmez votre émotion. Que de bonheur, que de félicité me promet cette union ! Que de grâces, que de remerciements ne vous dois-je pas, ô vous qui avez compris combien la vie me serait dure, combien j'aurais souffert de votre ame ! Oh ! merci, mille fois merci ! vous avez consenti à devenir ma compagne. Mais, dites, puis-je espérer, — je ne demande rien encore, — puis-je espérer quelque peu d'affection, d'amitié, d'amour ?

— De l'amour, jamais ! dit-elle tout bas,

Puis elle reprit plus haut :

— Le prêtre est là ; Paul, écoutez.

Bientôt après Marie était princesse de Rawenski.

Un magnifique bal devait clore le mariage. Tandis que cette immense foule se réunissait dans les vastes salles de l'hôtel, dans un délicieux boudoir deux beaux garçons, devant une table de jeu, tentaient la fortune en vidant et revidant de nombreux verres de champagne et de punch. L'enjeu était considérable : cent louis de part et d'autre. L'un des deux adversaires, celui qui distribuait les cartes, annonce machinalement, sans que rien pût motiver sa prophétie, le roi de cœur. Un seul point lui manquait pour gagner sa partie, et ce point, le sort le lui donne. Le roi de cœur, en effet, venait d'être tourné sur le tapis.

— Vous avez agi traitreusement, reprend son adversaire, vous m'avez volé ; il est impossible qu'il n'y ait ici quelque mauvais tour de votre part.

— Qu'est-ce à dire, seigneur ? Il me semble que l'on parle avec plus de réserve et moins d'insolence à des gens qui vous honorent trop en vous payant de leur présence.

— Il est inutile de faire du scandale au milieu d'un bal ; nous sommes six dans ce salon, nous allons tous sortir : ces messieurs seront nos témoins. Quant à nous, j'ai ici à deux pas dans ma chambre deux épées excellentes et deux superbes pistolets, à votre choix, sur-le-champ et à mort.

— Comme il vous plaira ; partons.

Il est inutile de dire que si le champagne et le punch n'avaient exalté les têtes, la chose ne se serait pas passée ainsi. Les conditions faites, le pistolet est accepté ; l'un se mettra à dix pas, et chaque adversaire marchera l'un sur l'autre. Ils s'élancent, les coups partent instantanément ; l'un des deux se retourne brusquement sur lui-même et tombe : la balle lui avait percé le cœur, et il mourut subitement.

» En résumé, le temps a été beau; le prince, affable et modeste, a cherché à s'instruire; la princesse a plu; les fonctionnaires ont été contents et réservés dans leurs expressions, le peuple respectueux, la foule décente, l'esprit public réservé et froid. Tout le monde a fait son devoir, et hier matin, quand, au bruit du canon, les jeunes voyageurs sont montés sur le bateau pavoisé qui les a entraînés vers Lyon, rien n'était changé dans les esprits. Un prince et une princesse avaient passé, voilà tout. »

## Paris, le 20 septembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Voici des détails sur les arrestations de la rue Pastourel, au Marais :

Les personnes arrêtées chez le marchand de vins de la rue Pastourel étaient au nombre de cinq seulement. Cet établissement, situé au n° 28, était tenu par un nommé Parisot. C'est à dix heures du soir que la police est venue cerner cette maison; il n'y avait pas moins de quarante agents déguisés en bourgeois pour cette opération.

Ces cinq individus, lorsque la police est venue les surprendre, étaient réunis dans un petit cabinet particulier donnant sur le derrière. Ils n'ont pas eu le temps de détruire les papiers dont ils faisaient la lecture en ce moment; ils les ont jetés sous la table où on les a trouvés.

Le maître de cet établissement, M. Parisot, était absent lors de cette arrestation; il se trouvait à l'entrepôt des vins pour ses approvisionnements. On attendit qu'il fût de retour pour emmener les détenus en état d'arrestation. Ce n'est que vers une heure du matin que M. Parisot est rentré chez lui; il ne fut pas plutôt entré, qu'il se vit arrêter à son tour. Maintenant M. Parisot est au secret aux Madelonnettes.

Ce chef d'établissement est marié et père de trois enfants. Tous les boutiquiers et commerçants, ainsi que les habitants notables de la rue Pastourel, signent une pétition adressée à M. le préfet de police pour protester de l'innocence de M. Parisot qui jouit dans tout le quartier de la réputation d'un homme paisible.

Il y a des lois sévères pour la répression de la contrebande, et l'exécution de ces lois est confiée aux ministres, qui ne manquent jamais de sévir lorsque quelques pauvres diables s'avisent de les enfreindre; mais quand ils ont eux-mêmes la velléité de se procurer quelques objets prohibés, ils sont, à ce qu'il paraît, beaucoup moins scrupuleux. Il y a quelques jours, on dit qu'il arriva aux messageries royales un paquet venant d'Angleterre et à l'adresse de M. Guizot. Une déclaration de l'expéditeur portait que le ballot ne contenait que des livres. Les douaniers l'ouvrirent et y trouvèrent effectivement quelques volumes; mais, sous ces vieux bouquins, on découvrit une certaine quantité de bas de fabrique anglaise, prohibés en France, et d'autres marchandises sujettes à un droit qu'on ne voulait pas payer apparemment.

L'affaire eût été grave pour tout autre; mais la douane a pensé sans doute que c'était un souvenir de la reine Victoria ou d'un ministre anglais à leur ami M. Guizot, et elle a fermé les yeux; elle aura pensé que puisque les petits cadeaux entretiennent l'amitié, il ne fallait pas mettre d'entraves aux relations amicales de M. Guizot et de l'Angleterre.

M. Billault, qui était allé aux eaux après la clôture de la dernière session législative, est à Nantes depuis plusieurs jours.

Il n'est pas question des médailles dans le *Messenger*. Le ministre, interpellé sur ce détournement de fonds, répond par un dédaigneux silence. Il gaspille les fonds de l'état, il fait frapper des médailles avec l'or et l'argent que produit l'impôt arraché aux laboureurs des pères de famille, et si vous l'obligez à répondre, il vous dira qu'il a pris ce parti sous sa responsabilité. Mot banal, mot insignifiant, car il n'y a plus de responsabilité, et chacun viole la loi avec la plus entière impunité.

Nous aurons bientôt aussi les médailles de l'exposition publique de l'industrie. Un jour de certaine année, il y avait une actrice célèbre assise dans le cabinet d'un ministre. Elle jouait avec une grande médaille en or, valant 80 f., et qui se trouvait sur un bureau. « C'est, dit le ministre, une des médailles de l'industrie. Le travail en est précieux. La voulez-vous? — Bien volontiers, dit l'actrice », et elle emporta la médaille. La cour des comptes n'en a rien su.

C'est à la même personne que le même ministre dit un jour : « Voilà 1,200 f. qui restent des fonds secrets; les voulez-vous? — Très-volontiers, dit encore l'actrice. — Mais n'en dites rien, ajouta-t-il; vous savez la malveillance de ces maudits journaux. — Oh! que votre excellence se rassure; ceci est entre elle et moi. »

C'est néanmoins la personne à qui ce don fut fait qui nous a raconté cette anecdote.

Les détournements de fonds et de médailles ne datent pas d'aujourd'hui.

### Bulletin de la Bourse de Paris du 20 septembre 1843.

Les premières affaires de la coulisse indiquaient une tendance à la hausse qui s'est complètement réalisée et qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse.

#### IV.

#### ESPOIR ET BONHEUR.

Dix jours après cet événement, une chaise de poste s'arrêtait devant l'hôtel de M<sup>me</sup> de Merville. Un jeune homme ouvre précipitamment la portière et saute légèrement sur le pavé; le concierge, vêtu de noir, lui demande son nom.

— Arthur d'Ancoart, dit-il. Qu'on m'annonce à M<sup>me</sup> de Merville.

M<sup>me</sup> de Merville est au château, et sa fille, M<sup>lle</sup> la princesse Rawenski, ne veut recevoir personne.

— M<sup>me</sup> la princesse Rawenski, dites-vous?

— Eh! mon Dieu oui! monsieur, mariée il y a dix jours, veuve le jour même de son mariage.

Si les premières paroles avaient allumé dans le cœur d'Arthur tous les maux de l'enfer, la colère, la haine, la rage, la jalousie, jamais remède ne fit plus de bien, jamais consolation ne fut plus douce que ce seul mot : *veuve*.

— Dites à M<sup>me</sup> Rawenski qu'Arthur d'Ancoart, secrétaire particulier du ministre de l'intérieur, viendra dans huit jours lui présenter ses hommages.

Et la chaise de poste conduisit Arthur à l'habitation de son père.

Ce dernier, après avoir perdu sa place, s'était retiré dans sa modeste maison de campagne, située à quelques lieues de Toulouse. Là, éloigné du bruit et du tumulte de notre cité, il se reposait de ses fatigues et s'éloignait de l'intrigue et de l'envie qui l'avaient persécuté si long-temps. Si quelque fidèle ami venait le visiter, ses premières paroles étaient : « Laissons, mon cher, et la ville et tout ce qui s'y passe. Je suis heureux ici, parlons de notre bonheur, et fasse le ciel qu'il puisse se prolonger long-temps! » Grâce à son peu de curiosité et aux précautions de M<sup>me</sup> de Merville, il n'avait rien su du mariage de Marie, et par conséquent n'avait pu en instruire Arthur. Mais quelques jours après son mariage, Marie, en fouillant dans un des tiroirs de sa mère, avait trouvé une lettre d'Arthur qui lui faisait part de la place qu'il avait obtenue et de la date

de son prochain retour. Marie, reconnaissant alors combien sa mère l'avait trompée, vint se jeter aux pieds de M. d'Ancoart, lui raconta tout ce qui s'était passé entre elle et sa mère depuis le départ d'Arthur, et lui demanda pardon de la faute qu'elle avait commise en écoutant les mensonges de sa mère. M. d'Ancoart, pour toute réponse, attira Marie sur son cœur et l'embrassa en l'appelant sa fille.

— Oui, votre fille, dit-elle avec feu, car j'ai toujours aimé Arthur comme mon Dieu. En recevant cet anneau qui me liait à un autre, tout mon sang se glaça, je crus que j'allais mourir, et pourtant quelque chose me consolait; un vague pressentiment de ce qui est arrivé soutenait mon courage et apaisait ma douleur. Aujourd'hui me voilà veuve, libre de contracter d'autres liens. Arthur, s'il m'aime encore, recevra mon ame que le ciel lui a conservée pure. Adieu, mes devoirs me rappellent à Toulouse; adieu, mon père, à bientôt.

C'est deux jours après cette entrevue qu'Arthur était descendu à l'hôtel de M<sup>me</sup> de Merville, et c'est aussi deux jours après qu'il put presser son père contre son cœur.

Que de joie pour ces deux êtres de se trouver réunis après trois mois de séparation et avec la perspective de tout un avenir de gloire, d'amour et de bonheur! Ils échangèrent peu de mots; mais leurs regards, leurs mains sans cesse pressées, en disaient plus que toutes les paroles possibles.

Enfin, après quelques instants de repos, M. d'Ancoart, sur la demande de son fils, lui raconta l'histoire de Marie.

M<sup>me</sup> de Merville, lui dit M. d'Ancoart, venait ici me voir en cachette; elle me montrait tes lettres qui me rendaient si joyeux et si content, et, arrivée chez elle, elle les brûlait. Elle inventa sur ton compte un tissu de mensonges, fit sonner bien haut tes intrigues, tes amourettes, fit croire à la bonne Marie que tu n'avais jamais écrit, et la pauvre enfant, se croyant abandonnée, trompée, obéit aux ordres de sa mère. Mais le ciel veillait sur nous, et le soir même du mariage le prince Rawenski, à la suite d'une querelle au jeu, fut tué en duel par ton ami Ernest, qui était arrivé d'Italie deux jours avant. Il partit la nuit même pour l'Allemagne, crai-

gnant les poursuites de la famille du prince. Peu de jours après la nuit de son mari, la pauvre Marie est venue implorer mon pardon, et je l'ai bénie deux fois; bénie, mon fils, car elle t'aime toujours, elle n'a jamais aimé que toi.

Arthur passa huit jours auprès de ses parents. Il partit enfin et se rendit à l'hôtel de M<sup>me</sup> de Merville. Il trouva Marie seule, assise sur un divan. Jamais il n'avait ressenti un si vif bonheur, une si vive émotion. Marie était vêtue de noir; ses longs cheveux d'ébène roulés en tresse formaient une gracieuse corbeille derrière sa tête, tandis que devant ils venaient se plisser en bandeaux sur ses joues pâles. En apercevant Arthur, ses longs cils noirs se baissèrent et cachèrent quelques larmes qui coulaient de ses paupières, son sein se gonfla, et ses lèvres tremblantes ne pouvaient prononcer un seul mot; mais bientôt, maîtrisant son émotion, elle abandonna sa main à Arthur.

— Pardonnez-vous à celle qui, même aux pieds des autels, murmurait encore votre nom?

— Je l'aime, dit Arthur en couvrant sa main de baisers, je l'aime, et je ne veux vivre que pour elle.

— Arthur, reprit Marie, un an encore nous sépare; le ciel m'avait donné un mari, le ciel me l'a ravi. Je ne l'aimais pas, je l'avoue; mais s'il eût vécu je n'aurais jamais manqué de mes devoirs d'épouse. L'usage me prescrit encore un autre devoir, je le remplirai; mais dans un an, Arthur, dans un an Marie sera votre femme. Adieu, partez pour Paris; mais souvenez-vous qu'ici Marie vous attend et vous aime.

Arthur, secrétaire particulier du ministre de l'intérieur, comme nous l'avons vu, partit pour aller occuper sa place. Un an après, il partit pour Toulouse, où son mariage se célébra dans la même église et la même chapelle où Marie souffrante et malheureuse avait reçu, pour ainsi dire malgré elle, le nom d'un homme qu'elle n'avait jamais aimé.

L. TOUSSAINT. (*Emancipation*).

avant l'ouverture, on a fait 81 95 et 97 1/2, et le premier cours du parquet a été 82 fr.

La rente est montée sans réaction jusqu'à 82 23, cours auquel on a fermé au parquet.

Après la clôture, il y a eu une légère baisse. Des ventes ont été faites à 82 17 1/2, mais la rente est restée demandée à ce prix.

On a fait courir le bruit que le trésor réduisait l'intérêt des bons royaux à 2 1/2 0/0.

On parlait aujourd'hui de nouvelles de Barcelonne qui avaient de la gravité; mais on ne s'expliquait pas davantage.

Cinq pour cent . . . 121 20

Quatre et demi pour cent . . . »

Quatre pour cent . . . »

Trois pour cent . . . 82 15

Actions de la Banque . . . 3290 »

Obligations de Paris . . . 1325 »

Rentes de Naples . . . 107 90

Etats Romains . . . 106 0/0

Dette active d'Espagne . . . 27 1/8

Cinq pour cent belge . . . 0/0

Trois pour cent belge . . . »

Banque belge . . . »

Caisse Lafitte . . . 1110 »

— — — — — 5080 »

#### CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen . . . 715 75

Paris à Orléans . . . 665 »

Rouen au Havre . . . 536 25

Strasbourg à Bâle . . . 191 25

A Bruxelles, ce ne sont qu'illuminations, arcs de triomphe, acclamations, s'il faut en croire les journaux de cette capitale, sans compter les concerts. Une sérénade a été donnée à la reine Victoria par la *Réunion lyrique* à Lacken. Les deux reines ont témoigné toute leur satisfaction au directeur et président de la société. « S. M. la reine d'Angleterre est un très-bon juge, a ajouté le roi Léopold, car elle chante elle-même fort bien. »

« On sait en effet, dit à ce propos un journal bruxellois, que la reine Victoria est une élève distinguée de Lablache. Le prince Albert est lui-même un excellent connaisseur; S. A. cultive la musique avec succès, et a composé, il y a deux ans, un opéra qui a été représenté sur un théâtre de Londres. »

On écrit d'Arles-sur-Tech (Pyénées-Orientales), 14 septembre, à l'*Emancipation* :

« C'est le 9, à cinq heures de l'après-midi, que M. A. Terradas est passé à Arles, où des amis qui ne s'attendaient pas de sitôt à sa visite le reçurent avec des transports de joie. Il se reposa un instant et partit dans la nuit pour Figuières, où il arriva le 10 à midi. Quelques heures après son départ d'Arles, les limiers de la police parcouraient la ville et ses environs en tous sens, et paraissaient très-contrariés de leurs infructueuses recherches. Mais les bonnes gens s'étaient levés trop tard : notre illustre ami avait déjà touché le sol de sa patrie. »

« Arrivé à Figuières, il fut reconnu par des enfants qui étaient à la porte de la ville, et qui l'accompagnaient jusqu'à sa demeure aux cris mille fois répétés de *Vive Abdou Terradas!* Dès qu'il fut chez lui, la population tout entière se porta devant sa maison, et une sérénade fut improvisée. Terradas se présenta au balcon et adressa à ses concitoyens une vive allocution en les remerciant des marques de sympathie qu'ils lui témoignaient. »

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Abdon Terradas paraît appelé à jouer un rôle important dans le mouvement organisé contre le ministère Lopez. Il n'est donc pas sans intérêt de connaître par lui-même ce qui se passe sur la frontière. Voici une nouvelle lettre qu'il vient d'adresser à l'*Emancipation* :

« Figuières, le 14 septembre.

« Par les journaux vous connaîtrez mieux que je ne pourrais vous l'expliquer l'état des affaires de ce pays. Il y a deux jours que nous n'avons reçu aucune nouvelle, à cause de la crue des eaux. Cependant nous savons que les révolutionnaires se soutiennent avec beaucoup d'espoir dans cette ville, où règne un esprit tout-à-fait démocratique. »

« Notre province de Gironne a suivi le nouveau pronunciamiento contre le ministère Lopez. On s'empresse d'organiser des forces pour aller au secours de Barcelonne. Nous manquons de fusils; jusqu'à présent on n'a pu faire partir qu'environ 500 hommes du Lampourdan. »

« Après-demain nous nommons ici une junte révolutionnaire par le vote de tous les citoyens du district. Voilà le premier triomphe que j'ai fait obtenir aux principes démocratiques; car c'est à ma demande que la municipalité de cette ville a convoqué cette nombreuse assemblée. Il est possible que je fasse partie de cette junte. Dans ce cas, j'emploierai tous mes efforts pour soulever la jeunesse de ce district et lui procurer des armes. »

« Atmeller, avec ses forces, est entré dans Barcelonne le 10; il a été nommé capitaine-général de la Catalogne. Prim a été déclaré traître à la patrie. Atmeller a fait une proclamation où on trouve toujours le programme banal : *Constitution de 1837, Isabelle II et junte centrale.* »

— Abdon Terradas avait bien prévu qu'il serait nommé membre de la junte de Figuières; mais il lui est arrivé mieux. Voici ce que l'on écrit de Perpignan, le 16, à l'*Emancipation* :

« Des voyageurs arrivés hier au soir par la diligence de Figuières ont apporté la nouvelle de la nomination d'Abdon Terradas aux fonctions de président de la junte de cette ville. »

« La Junquère a aussi adhéré, dans la journée d'hier, au nou-

veau pronunciamiento. Le capitaine d'armes qui y commandait est actuellement dans notre ville. »

— On assure, dit l'*Observateur des Pyrénées*, que Concha est parti pour prendre le commandement des troupes de Catalogne.

— Nous avons, dit l'*Emancipation*, des nouvelles de Madrid du 16 septembre.

Un conseil de cabinet a été tenu le 14; dans ce conseil, auquel avaient été convoquées diverses notabilités, telles qu'Olozaga, Narvaez, Cortina, Madoz, etc., on a décidé que des mesures rigoureuses seraient prises contre l'insurrection barcelonnaise. Des ordres très-énergiques ont été rédigés et envoyés au capitaine-général Araoz. Il faudrait à celui-ci beaucoup d'hommes et d'argent, et tout cela manque au gouvernement. On a été généralement surpris de voir M. Madoz, qui s'affichait jusqu'ici comme centraliste, prendre part à des résolutions pareilles. L'or des salines de Dieuze n'a pas franchi en vain les Pyrénées.

Comme le trésor n'a pas un maravedis, il paraît que le ministre des finances s'est adressé au chargé d'affaires de France pour tâcher d'obtenir une avance de 40 millions de réaux que nécessiterait le mouvement des troupes qu'on veut faire agir pour pacifier la Catalogne. Le diplomate français n'ayant pas d'instructions sur ce sujet a demandé, dit-on, à s'en référer à M. Guizot, à qui il indiquera les garanties que l'Espagne offre jusqu'au remboursement total.

M. Olozaga devait partir de Madrid le 17 ou le 18 pour aller reprendre son poste d'ambassadeur à Paris. Il se confirme que c'est M. Martinez de la Rosa qui le remplace comme tuteur de la reine.

M. le comte de Parsent, majordome de l'infant don Francisco, doit aussi quitter Madrid. Il paraît qu'on lui a fait connaître que le gouvernement le préférerait en Corse, par exemple, qu'en Espagne. M. de Parsent va aller à Ajaccio.

Les élections ont commencé à Madrid; le parti parlementaire l'a emporté pour la formation des bureaux dans cinq quartiers sur douze. Ce résultat ne prouve rien, car, suivant les usages électoraux espagnols, les électeurs de chaque parti ne se décident à voter en masse que les derniers jours du scrutin.

Un décret accorde à Cuenca le titre d'indivisible pour la récompenser d'avoir su résister aux brigades d'Enna et d'Iriarte.

Voici comment la situation actuelle, pour parler le langage du manifeste Lopez, traite la liberté de la presse. Le *Nuevo Defensor del Pueblo*, de Cadix, a été l'objet de quatorze poursuites dans un seul jour, et la municipalité modérée qu'un simple arrêté du général Concha a imposée à cette ville a altéré les listes du jury de la manière la plus insigne, précisément pour obtenir la condamnation de ce journal démocratique.

Le *Missouri*, frégate à vapeur américaine de 550 chevaux, a été dévorée par un incendie le mois dernier dans le port de Gibraltar. L'ambassadeur que les Etats-Unis envoient en Chine se trouvait à bord. On accuse les Anglais de n'avoir donné que des secours insuffisants, enchantés qu'ils étaient de voir brûler ce steamer, un des plus beaux qui existassent.

Une espèce de révolte vient d'éclater à Begis, commune de fort peu d'importance de la province de Castellon de la Plana; les habitants, après s'être prononcés contre le gouvernement actuel, se sont rendus maîtres d'un petit fort. Le chef politique de Castellon s'est rendu sur les lieux pour ramener l'ordre, et il est parvenu à tout arranger moyennant la promesse faite aux habitants de les décharger de l'excédant des contributions qu'ils ne voulaient point payer.

La garnison de Grenade a quitté le 8 cette ville, se dirigeant vers la Serrania de Ronda, où s'est formé un parti en faveur d'Espartero.

— Les nouvelles de Barcelonne ne dépassent pas la date du 14; elles nous étaient donc déjà connues.

Nous avons déjà annoncé qu'Atmeller s'était cru assez fort et assez sûr des dispositions d'Araoz pour laisser Barcelonne abandonnée à elle-même. Il est constant, nous écrit-on, qu'il se rend à Saragosse par Gironne et Lerida, pendant que l'insurrection va se consolider d'elle-même dans la province de Barcelonne.

On nous écrit que la junte suprême va rendre un décret pour convoquer la junte centrale à Barcelonne même, en attendant que cette junte puisse être réunie à Madrid. Des délégués que la plupart des autres junte avaient nommés pour les y représenter, il s'en trouve assez pour former le noyau de ce gouvernement.

La colonne d'Atmeller est arrivée le 12 à la pointe du jour à San Andres del Palomar, ville de 8,000 âmes, située sur la route de Gironne, à une lieue et demie de Barcelonne, où étaient en mission une cinquantaine d'officiers avec quelques soldats de l'armée. Deux des premiers ayant cherché à se sauver, ont été poursuivis à coups de fusil. L'un d'eux a été tué, l'autre blessé. Atmeller a donné des passeports à tous les prisonniers, pour se rendre à Mataro, où ils devront attendre ses ordres ultérieurs.

La junte a fait publier un rapport de son capitaine-général qui annonce que sa première opération a été couronnée du plus brillant succès, la municipalité et la milice nationale de San Andres s'étant déclarées en faveur du mouvement.

Les modérés murmurent de voir le capitaine-général Araoz rester toujours enfermé dans la citadelle avec 5,000 hommes de troupes environ. Le *Phare de Bayonne* déclare comprendre d'an-

Le duc et la duchesse de Nemours se sont rendus hier matin au camp de Dessine. De retour à Lyon, vers les trois heures, ils ont visité l'hospice de la Charité et l'Hôtel-Dieu. Il y avait un assez grand nombre de curieux sur leur passage; mais aucune acclamation ne s'est fait entendre.

— Aujourd'hui, à neuf heures, ont eu lieu les obsèques de M. Jean-Pierre Bruyas, ancien président à la cour royale de Lyon, ancien député à la chambre des représentants.

— Les porteurs de billets délivrés par la société royale d'agriculture pour visiter l'exposition des fleurs et des fruits seront admis demain samedi au Palais-des-Arts, mais seulement de deux à six heures du soir.

— On nous écrit de Villefranche le 20 septembre :

« Dans le *Journal de Villefranche* du 17 courant, M. le sous-préfet engageait les citoyens de la ville et de l'arrondissement à se rendre sur le passage du prince vers les rives de la Saône, promettant de lui présenter ceux d'entre eux à qui cela pourrait agréer. Appel avait été fait à toute la garde nationale; des convocations individuelles à domicile avaient été lancées par l'autorité administrative. A huit heures du matin le prince devait débarquer au port de Beauregard; ainsi l'avait dit M. le sous-préfet. Des fractions de gardes nationales des communes voisines arrivent bientôt, bon nombre d'officiers municipaux en tête. Des conseillers départementaux étaient venus et venus de loin; une foule considérable de curieux se pressait à la suite. Après quatre heures d'attente paraît le bateau pavoisé de M. le duc; le canot retentit, et la foule se presse autour d'un riche débarcadère construit pour la circonstance. Le bateau approche, la musique commence, et des gardes nationaux frayent un passage pour favoriser le débarquement du prince que M. le maire attend son discours à la main. Mais, ô désappointement cruel! étonnement risible! le bateau de S. A., sur lequel on voyait notre sous-préfet, continue majestueusement sa marche... En un clin d'œil la foule s'est dissipée, jurant, mais un peu tard... Les autorités municipales étaient tout abasourdis, et le sous-préfet, en s'éloignant sur le bateau, avait l'air penaud au suprême degré. »

DÉPARTEMENTS.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse du 20 septembre :

« Le courrier de Marseille n'est arrivé hier qu'à sept heures du soir. C'était un retard de treize heures environ, qui a été occasionné par un terrible débordement de l'Orb à Béziers. Cette petite rivière ne s'est pas bornée à intercepter la route, elle a encore endommagé le canal du Midi, et M. l'ingénieur en chef Maguès est parti en poste pour aviser aux moyens de remédier aux dégâts. Ce matin, le courrier est arrivé à l'heure ordinaire. »

« Cette nuit d'effroyables ondées n'ont cessé de tomber sur notre ville; nos contrées n'échapperont pas sans doute au fléau des inondations. »

« Un commencement d'incendie a éclaté hier, rue des Tourneurs, 31, chez un sabotier. Une femme a reçu des brûlures au visage par suite de l'explosion d'un vernis qu'elle préparait. Cet accident avait été la cause du sinistre, que de prompts secours ont étouffé sur-le-champ. »

« Un affreux événement est arrivé le 19 septembre, dans l'après-midi, à l'église en construction de l'hospice de la Grave. Des ouvriers plâtriers qui revenaient de prendre leur repas sont remontés sur l'échafaudage qu'ils occupaient à une hauteur de neuf mètres. Au lieu de se rendre au fur et à mesure à leur place de travail, ils ont commis l'imprudence de rester un moment réunis sur un seul point. Ce côté ayant cédé, les malheureux sont tombés pêle-mêle avec les planches. Ils étaient au nombre de dix. Un est mort sur le coup, et les neuf autres sont très-grièvement blessés. Ce qui doit faire déplorer davantage ce fatal accident, c'est qu'ils sont tous pères de famille. »

Nouvelles Diverses.

Le 7 septembre dernier, quelques personnes allant de Cahors à Luzech aperçurent, flottant sur la rivière, un corps qui leur parut être celui d'un noyé. Ils s'approchèrent, et ayant effectivement reconnu que c'était un corps humain qui flottait ainsi à l'aventure, ils conçurent la pieuse idée de le recueillir et de lui procurer les honneurs de la sépulture. Aussitôt l'un des spectateurs, M. Henri Montagne, instituteur au Montat, n'hésita pas à descendre dans la rivière, sans calculer les suites de la course qu'il venait de faire sous un soleil ardent, et ramena sur le rivage le cadavre d'un inconnu dont la figure portait les traces d'une blessure encore sanglante.

On avait le droit de croire à un crime, et l'autorité locale venait d'être avertie, lorsque deux femmes éplorées arrivèrent sur le lieu de la scène. Alarmées depuis trois jours par l'absence du chef de la famille, elles suivaient la côte du Lot, espérant recueillir quelques renseignements sur son sort. A peine eurent-elles envisagé l'homme déposé sur le sable, qu'elles se jetèrent sur lui en l'embrassant et l'arrosant de leurs larmes. Elles avaient reconnu, l'une son mari, l'autre son père.

Le malheureux dont elles pleuraient la perte était le nommé Antoine Lescale, de la Béraudie. Il paraît qu'en se retirant dans la nuit de lundi de la fête votive de Saint-Pierre, il voulut traverser le Lot à Mercuès en l'absence du batelier. Il approcha de trop près l'écluse qui était ouverte et sombra dans le courant rapide formé par le passage des eaux. Le lendemain le bateau et un chapeau retrouvé au-dessous de l'écluse indiquaient ce triste événement.

— Le *Sun* annonce que, parmi les statuts des souverains d'Angleterre destinés à l'ornement des nouvelles chambres du parlement, on n'a pas réservé de place à celle d'Olivier Cromwell.

— Le nommé Menfrays, numéro 9026, âgé de quarante-six ans, condamné à vie, s'est évadé des travaux de blanchisserie du bague de Rochefort le 7 courant à huit heures du matin, laissant à l'endroit où il s'est évadé ses effets du bague. Cette évasion est la troisième de ce condamné, qui, aux deux premières fois, s'était dirigé vers Toulouse, sa ville natale, où il avait, on ne sait comment, recueilli les meilleurs certificats, parfaitement en règle, à l'aide desquels il y avait séjourné assez long-temps chaque fois. Du reste, depuis ces deux évasions, qui remontent à 1822, il avait tenu une conduite irréprochable.

Les condamnés Mayrand, numéro 12842, et Laurent, numéro 15453, tous deux accouplés ensemble, se sont évadés du bague le 12 à quatre heures de l'après-midi. Le premier de ces deux forçats est à terme, c'est sa troisième évasion; le deuxième ne faisait que d'arriver au bague, c'est sa première évasion. (*Revue de l'Ouest.*)

— On lit dans le *Guetteur de Saint-Quentin* du 17 :

« Mardi dernier, M. Vandroth, teinturier au faubourg d'Isle, est mort presque subitement. Les médecins qui lui ont donné leurs soins se sont accordés à reconnaître dans la maladie qui l'a enlevé en moins de vingt-quatre heures les caractères bien prononcés du choléra-morbus. »

« Ce fait affligeant est généralement connu à Saint-Quentin; nous ne le constatons que pour aller au-devant des craintes exagérées qu'il pourrait faire naître. Le choléra n'a pas cessé de se manifester par des cas plus ou moins rares ou plus ou moins graves depuis la terrible épidémie de 1832. »

« Nous ajouterons que cela est vrai aussi pour Paris, où des cas de choléra sont fréquemment constatés. »

— Les doutes et les incertitudes ne font que s'accroître sur l'assassinat commis à Mulhouse.

Voici ce que répond l'*Industriel alsacien* aux détails publiés dernièrement par le *Courrier du Bas-Rhin* :

Un aveu des plus naïfs est échappé à un député ministériel dans le conseil-général du département de la Moselle. On discutait sur un vœu tendant à faire accorder par le gouvernement des subventions pour construction ou restauration de maisons d'école à diverses communes.

M. le général Schneider, député de Sarreguemines, s'est exprimé en ces termes :

« Quant à moi, sans reproche, j'ai fait allouer plus de 9,000 f. de subvention pour l'arrondissement de Sarreguemines. »

M. d'Hunolstein, autre député ministériel, n'a pu s'empêcher de s'écrier : « Est-il naïf de dire cela en public ! »

On écrit d'Italie :

« Bien qu'on ait dit que le décret de Rome contre les israélites était une fable, rien n'est plus réel. Cette ordonnance, exhumée du moyen-âge, s'est confirmée, et une lettre de Pesaro nous apprend que l'ordonnance contre les israélites d'Ancône et de Sinigaglia a été rendue par suite de soupçons qui se sont élevés contre eux. Il y a dans la Marche d'Ancône beaucoup de voiturins israélites. Un d'eux eut dernièrement l'honneur de conduire le grand-inquisiteur. Le hasard fit que les chevaux prirent le mors aux dents, et là-dessus le voiturin fut accusé d'avoir voulu faire verser l'inquisiteur. Le voiturin a été mis en prison. Voilà une des causes qui, jointes à d'autres plaintes contre les israélites, ont déterminé le renouvellement des anciennes ordonnances. »

Les persécutions ne frappent pas seulement les juifs d'Italie, d'ignobles préjugés ont causé à Bade, comme on sait, la mort de deux officiers et le pillage de la maison de M. de Haber. M. de Haber avait fait publier une explication de sa conduite en langue française; il vient de paraître un supplément à cette explication, qui est daté justement de la veille de la nuit pendant laquelle l'hôtel de M. de Haber a été dévasté.

— « Quoique la tranquillité soit parfaitement rétablie dans la légation de Bologne, lisons-nous dans une lettre datée de la frontière d'Italie, il n'en est pas moins certain qu'un grand nombre d'insurgés se tiennent cachés dans les montagnes, s'imaginant que d'un moment à l'autre l'Italie entière se soulèvera, et comptant sur un secours de l'étranger; mais leur illusion sera de courte durée; car l'autorité exerce une surveillance active dans toute la péninsule, et d'ailleurs l'armée autrichienne coopérerait au besoin à la répression de toute espèce de troubles. »

« Le gouverneur militaire du royaume lombardo-vénitien, comte Radetzky, a reçu du gouvernement l'autorisation de mettre, en cas de besoin, à la disposition des souverains d'Italie, 4,000 hommes de troupes, et de les faire marcher sur les points menacés. »

Ainsi, une intervention de l'Autriche peut s'opérer au premier jour, et la France, qui a abandonné Ancône, ne pourra pas s'y opposer.

— On mande de Bologne le 5 septembre :

« Nous voici de nouveau dans l'anxiété. Après qu'une notification du légat avait annoncé que les bandes avaient été battues et les individus qui les composaient pris et dispersés, la nouvelle s'est tout à coup répandue hier qu'elles ont reparu de nouveau à Calderino, Savigno, Vergato, d'où elles s'étaient éloignées pour se jeter vers la Romagne. »

« On prétend que le gouvernement avait fait proposer aux chefs de ces guérillas des passeports pour l'étranger, et la permission aux autres de retourner chez eux, en restant cependant sous la surveillance de la police. Il paraît que ces conditions n'ont pas été acceptées. »

« Les lettres de Rome ne sont pas non plus tranquillissantes : des proclamations révolutionnaires ont été répandues parmi le peuple. On assure que le cardinal Tosti, trésorier, a donné sa démission, mais le pape n'a pas voulu l'accepter. »

« Le 29 août au soir, au moment où le Corso était rempli de monde, on a distribué un grand nombre de proclamations contenant des attaques violentes contre tout le système de l'administration pontificale et invitant le peuple à sortir de son apathie. Plusieurs arrestations ont eu lieu; mais comme aucune espèce de désordre n'a éclaté, on peut penser que l'affaire s'est arrêtée là. »

Nous lisons dans l'*Emancipation* :

« A la suite de chicanes et de tracasseries inqualifiables, le maire de Lavour vient de faire appliquer l'article du code pénal contre les associations à la société des vers à soie, qui a rendu les plus grands services à cette industrie locale et qui promettait d'en rendre de plus grands encore à l'avenir. Voilà comme on entend aujourd'hui la liberté et les intérêts du pays. »

Le conseil-d'état vient de juger, en matière électorale, quelques questions dont il peut être utile de connaître la solution. Le conseil a décidé : 1° que les termes des lois des 22 juin 1833, 21 mars et 19 avril 1831 n'établissent aucune incompatibilité pour cause de parenté entre les membres du bureau des assemblées électorales, et que le père, les fils et le gendre peuvent à la fois en faire partie; 2° que les opérations électorales ne sont pas nulles parce que les listes électorales n'auraient pas été affichées dans la salle, dès qu'il est constant qu'elles ont été déposées sur le bureau et que tous les membres de l'assemblée ont pu en prendre communication; 3° qu'en l'absence du maire du chef-lieu de canton où se tiennent les réunions électorales, c'est le premier adjoint qui doit présider, mais que lorsque, par erreur et de bonne foi, c'est le deuxième adjoint qui préside, cette irrégularité n'est pas de nature à vicier les opérations électorales; 4° que lorsque parmi les électeurs il y en a plusieurs du même nom, mais qu'un seul de ceux-là est candidat, on doit lui attribuer les bulletins de son nom, bien que son prénom n'y soit pas inscrit.

Il vient de paraître en Angleterre, sur les chemins de fer, leur système d'exploitation et leur influence, une brochure qui fait sensation. L'auteur s'élève surtout contre le monopole exercé dans son pays par les grandes compagnies. Il voudrait, entre autres choses, que, dans l'organisation du service, on s'occupât davantage des classes ouvrières. Comme remède décisif, il propose à l'état de racheter les grandes lignes de chemin de fer exploitées, et de les exploiter à ses risques et périls. Sa conviction est que les chemins de fer, entre les mains de l'état, peuvent être administrés avec plus d'économie et de justice que par tout autre système.

On trouve dans cette brochure une comparaison curieuse entre l'ancienne et la nouvelle manière de voyager. De Liverpool à Birmingham la distance est de 98 milles : par le chemin de fer, 240 voyageurs peuvent être transportés en 4 heures 1/2, moyennant une dépense de 4 tonnes de coke représentant une somme de 100 fr.; par voiture, il aurait fallu 380 chevaux et 12 heures de temps.

tant moins le motif de son inaction, que les seules forces rebelles qui existent maintenant à Barcelonne se composent d'une cinquantaine d'hommes aux Atarazanas et d'un poste de miliciens très-peu nombreux à la place San Jaime. De son côté, le brigadier Prim ne bouge pas de Gracia, où il a son bataillon et quelques centaines de gardes nationaux. Cela prouve qu'Araoz et Prim savent que, s'ils mettent leurs troupes en présence des prononcés, celles-ci n'auront rien de plus pressé que d'adhérer au mouvement.

— Nous recevons par le courrier de ce matin le manifeste que le cabinet Lopez vient d'adresser à la nation espagnole. Comme ce document est d'une longueur excessive, nous nous bornons à reproduire les passages qui peuvent plus particulièrement fixer l'attention de nos lecteurs :

« Les derniers et déplorable événements qui ont eu lieu à Barcelonne placent le gouvernement dans la nécessité de s'adresser à la nation afin d'expliquer la légalité de sa marche, fixer le caractère de ces événements et empêcher que, mal connus ou faussement interprétés, ils ne servent de piège à la crédulité imbecille qu'on cherche tant à exploiter. Le gouvernement, en se mettant à la tête des affaires publiques le 24 juillet dernier, se trouva dans une situation déjà créée dont il ne pouvait méconnaître les résultats et les exigences; le pays lui confiait la difficile mission de réaliser le programme du ministère du 9 mai, et ce programme, qui, dès le principe, pouvait être considéré comme son propre ouvrage, était devenu un véritable mandat qui lui traçait une règle invariable de conduite. S'est-il appliqué à l'exécuter? C'est ce que les faits diront. Heureusement les faits parlent toujours avec plus d'éloquence que les suppositions gratuites de l'imagination ou les méprisables intrigues de quelques intérêts privés. »

« L'une des pensées culminantes du programme était l'union entre tous les Espagnols et entre tous les partis qui s'étaient renfermés dans le cercle de la loi. Cette pensée, accueillie presque aussitôt avec la sympathie et l'enthousiasme qui sont propres à la noblesse et à la générosité castillanes, n'était pas en réalité une concession. Elle était un acte de justice, parce que l'exclusivisme ne saurait jamais être juste; elle était politique, parce qu'aucune nation ne s'élève si ce n'est par les efforts spontanés de tous ses enfants; elle était par-dessus tout nécessaire, parce que dans le cours des rapides et continuels démembrements par lesquels étaient passés tous les partis politiques, à travers des oscillations et des vicissitudes, aucun de ces partis n'était ni assez nombreux ni assez fort pour diriger et dominer tout seul une situation quelconque. Celui qui se serait proposé un pareil but aurait appelé sur lui de fréquentes révoltes et des bouleversements, et jamais il n'aurait pu acquiescer à la consistance et à la stabilité que le pouvoir réclame, comme condition première, pour faire le bonheur de tous les associés. Et si la pensée de réconciliation et de concorde a été généralement accueillie dans l'expansion généreuse de cœurs aussi nobles que loyaux, pourquoi les hommes qui conservaient en eux des germes de haine et de rancune les ont-ils tenus cachés pour un moment afin de pouvoir un autre jour susciter des obstacles à la marche qu'eux-mêmes avaient alors applaudie, compromettant ainsi d'autres hommes de bonne foi dans une entreprise qu'ils devaient plus tard combattre et ruiner? Voilà, Espagnols, une des plus amères erreurs que peut offrir la triste histoire des déceptions humaines. »

« Le gouvernement s'est efforcé de remplir religieusement sa mission de conciliation et de justice. Participation de tous les Espagnols capables et dignes aux fonctions publiques, a-t-il dit; préférence pour aucun. Et si, dans la distribution des emplois, il a dû parfois laisser pencher la balance d'un côté, il a cherché dans d'autres une compensation et rétabli l'équilibre voulu selon ses vues d'équité et de justice. Si, malgré cela, il reste encore quelques ambitions non satisfaites, si elles servent de stimulant ou de prétexte à de nouvelles agitations, que le pays dise si l'on doit sacrifier son repos aux prétentions démesurées de quelques mécontents et si la volonté de ces derniers doit prévaloir sur celle de la nation. »

« C'est sur cette idée que repose cette résolution prise au sujet de l'installation de la junte centrale. Il est certain que quelques esprits l'avaient désirée dans un but louable, parce qu'ils la regardaient comme pouvant offrir un appui favorable à la situation; mais d'autres se l'étaient proposée comme but et non comme moyen, afin d'enlever à l'assaut des questions qui ont besoin d'être traitées avec solennité et réflexion, et d'anticiper sur des actes qui pèseront d'une manière décisive sur le sort de l'avenir. Les yeux fixés sur cet unique intérêt, ils n'entrevoient pas les grandes difficultés qui devaient découler de la création de ce pouvoir irrégulier. »

« On prétendait qu'il appartenait à ce pouvoir de déterminer le mode par lequel les cortès devaient être convoquées, et cette pensée donnait tout aussitôt naissance à l'idée d'ajourner la réunion des chambres populaires; tandis que la première des nécessités était de légaliser la situation créée, et le meilleur moyen d'y parvenir, d'obtenir la présence des corps co-législatifs, seule junte véritablement légale et complète. »

« Les auteurs du manifeste se livrent ici à une discussion au sujet de savoir si l'assemblée en question devait revêtir un caractère législatif ou exécutif. Plus loin, ils continuent en ces termes :

« L'axe des systèmes représentatifs git dans le principe des majorités, et leur théorie n'est autre chose que la réalisation de ce principe dans toutes ses applications. Le gouvernement, fidèle à cette maxime, réunit, pour discuter la question de la junte centrale, toutes les adresses qui lui furent envoyées de diverses provinces. Il vit que peu de provinces soutenaient cette idée, qu'un plus grand nombre la combattaient, et que d'autres montraient par leur silence sur un point aussi grave qu'elle n'avait pas leur approbation. »

« Le gouvernement pouvait-il, à la vue de cette sincère expression du vœu public, l'esquiver ou l'é luder, céder à l'exigence de quelques uns et la faire prévaloir sur la volonté de la majorité? C'eût été de la part du pouvoir un contre-principe et une aberration qu'il ne serait jamais parvenu à justifier, et il aurait supporté la responsabilité d'une conduite aussi illégale qu'imprudente. »

« On dit qu'un membre du gouvernement provisoire avait promis à la junte gouvernementale de Barcelonne l'installation d'une junte centrale; mais ses collègues n'ont pris aucune part à cet engagement, et d'ailleurs une seule province, quelle que fût son importance, n'avait nullement le droit d'imposer aux autres une condition de cette nature. La volonté des populations restantes demeurait libre et exempte de toute entrave, et cette volonté, elles l'ont exprimée de la manière indiquée plus haut. »

« Mais les partis, toujours trop orgueilleux, ne savent pas céder, et leur arrogance les empêche aussi de s'arrêter. La réponse négative faite par le gouvernement paraît avoir irrité quelques uns de ceux qui voulaient une junte centrale, et les a fait passer de l'exposé pacifique d'une opinion respectable aux démonstrations violentes et criminelles de la force. »

(La suite à un prochain numéro.)

« Nous avons tout lieu de croire apocryphe la lettre dont le *Courrier du Bas-Rhin* a entretenu ses lecteurs et portant pour signature Adèle Bulard. Nous n'en tirerons pas la même conclusion que notre confrère, à savoir qu'Adèle Bulard est en vie. La reconnaissance qui a été faite de cette malheureuse victime nous paraît trop formelle pour que nous puissions donner quelque créance à une lettre qui peut bien avoir été écrite dans le but de fatiguer la justice et de donner le change à l'opinion publique sur un attentat qui, nous en avons l'intime conviction, ne saurait rester impuni. »

### Nouvelles Étrangères.

#### SUISSE.

Nous possédons les détails de la conférence tenue à Lucerne et aux environs, les 13 et 14 de ce mois, par les délégués d'une partie des états catholiques de la Suisse. Les résultats paraissent minimes en proportion du retentissement que la presse ultramontaine avait voulu donner à cette manifestation. Outre le refus de Neuchâtel et de Bâle-Ville que leur qualité d'états protestants éloignait naturellement de cette démarche extraordinaire, outre la fin de non-recevoir bien plus significative du Valais, le vorot à eu encore d'autres échecs à essuyer. Ainsi, les Rhodés-Intérieures d'Appenzell n'ont pas voulu se faire représenter, et le canton de Zug n'a voulu donner à son délégué que des pouvoirs tellement insignifiants, comme ceux de Fribourg, qu'autant eût valu son absence.

La conférence officielle a duré depuis le matin jusqu'à trois heures du soir; plusieurs députés, entre autres celui de Zug, se sont bornés à un rôle exclusivement passif, en vertu d'un mandat exprès de la législature de leur canton. C'est Schwyz qui a paru animé de l'ardeur la plus belliqueuse.

Le peuple de Schwyz paraît un peu saturé de cette affaire des convents. Il a peine à comprendre que ce soit à lui de se mettre en avant pour faire restituer aux catholiques argoviens des propriétés ecclésiastiques auxquelles ceux-ci ne paraissent tenir que d'une manière problématique, du moins d'après les apparences extérieures. Les citoyens des autres petits cantons pensent de même.

— Il s'est tenu à Zofingue, le 11 courant, une réunion importante qui comptait des délégués des six cantons de Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Argovie et Saint-Gall. Elle avait pour objet la création d'une société destinée à procurer à la Suisse l'unité commerciale (art. 1<sup>er</sup> des statuts). Cette réunion, dont M. le landammann Blosch, de Berne, a été déclaré pré-

sident, se propose de faire une guerre légale à tous les péages intérieurs dans la confédération (art. 2). Le revenu de cette branche serait compensé (art. 3) par l'élévation des droits perçus à la frontière sur les marchandises étrangères. (Nouveliste vaudois.)

#### ANGLETERRE.

Le duc de Wellington, dit le *Morning Advertiser*, se prépare encore pour la grande guerre qu'il espère faire en Irlande. Un officier attaché au département du génie est arrivé à Tarsons-Town, et les casernes militaires vont être de suite mises en état de défense. On va employer trois cents ouvriers pour que les travaux soient terminés à la hâte. On y a apporté plus de trois cents tonnes de charbon la semaine dernière, et on dit qu'il même il arrivera une grande quantité de provisions dans peu de jours.

Le 52<sup>e</sup> dépôt à Renagh a mis ses casernes en état; elles pourront maintenant soutenir un siège. Il est arrivé une douzaine de chariots de diverses provisions.

Le gérant responsable, B. MURAT.

#### GYMNASÉ ÉQUESTRE

De MM. Franconi et Bastien, gendre Franconi.

DEMAIN SAMEDI 22 SEPTEMBRE 1843,

#### OUVERTURE.

L'affiche du jour donnera les détails du spectacle et fera connaître le prix des places.

La salle, complètement restaurée, a été richement décorée; des loges, des galeries, des stalles ont été préparées. Les plus grands soins ont été pris pour la commodité et l'agrément des spectateurs.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Épinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrouements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUCHIER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 21 SEPTEMBRE 1843.				
NOMBRE ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DESIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,300	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	3,630	
1,000	700	Saint-Etienne. . . . .	1,300	
350	600	Grenoble. . . . .	925	
500	750	Saône-et-Loire. . . . .	785	
400	700	Dijon. . . . .	500	
3,000	750	Trois villes du Midi. . . . .	120	
1,740	600	Turin. . . . .	500	
1,000		Montpellier. . . . .	725	
1,000		Besançon. . . . .	490	
1,000		Reims. . . . .	427	
60	500	Metz. . . . .	775	
Illimité	1,000	Valence. . . . .	550	
Idem.		Mines de houille, Compagnie générale..	550	
Idem.	1,000	Union. . . . .	400	
1,500	800	Société civile. . . . .	760	
4,000		Grangette et Culatte. . . . .	525	
1,000	1,000	Côte Thiollière. . . . .		
1,000		Comp. gén. des Tréf. C <sup>e</sup> des mines des Lites. . . . .	500	
2,500		Comp <sup>e</sup> du Villars. . . . .	400	
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	4,250	
500	4,000	Société lyonnaise. . . . .	3,840	
800	500	Rhône supérieur. . . . .		
134	5,000	Gondoles sur Saône. . . . .		
200	10,000	Compagnie de l'Aigle. . . . .		
4,500	1,000	Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .	19,300	
450	2,000	de la Feuillée. . . . .	1,525	
300	2,000	du Palais de Justice. . . . .	1,725	2,250
220	2,000	de l'Île-Barbe. . . . .	1,300	
1,800	1,000	et Gare de Vaise. . . . .	380	
6,000		Canal de Givors. . . . .	850	
2,200	5,000	Chem. de Fer de Lyon à Saint-Etienne. . . . .	6,900	
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache. . . . .	4,900	
800		Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche. . . . .	20,200	
2,000	1,000	Banque de Lyon. . . . .	3,505	
Illimité		Omnia. . . . .	890	
2,000	500	Société riveraine d'assurance. . . . .	513	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie. . . . .	4,900	
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Allevard. . . . .	6,175	

Etude de M<sup>e</sup> Groz, avoué, rue Bât-d'Argent, 16.

#### ADJUDICATION

sur mise à prix réduite,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

### DE TERRAINS

PROPRES A RECEVOIR DES CONSTRUCTIONS,

#### PRÉS ET TERRES,

Situés sur la commune de la Guillotière.

#### DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.

##### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Il comprendra une terre propre à recevoir des constructions, située sur la commune de la Guillotière, près le chemin du Sacré-Cœur; confinée, à l'est, par les propriétés Bruel et David; au sud, par le chemin des Plus; à l'ouest, par la propriété Chabert; et au nord, par le chemin du Sacré-Cœur. Sa contenance superficielle est d'environ 612 ares 16 centiares.

Division de ce 1<sup>er</sup> article en quatre lots.

##### PREMIER LOT.

Il aura une contenance superficielle de 247 ares 65 centiares; il sera formé de la partie comprise entre les deux chemins, adossée à l'est par les propriétés Bruel et David, et séparée du reste par une ligne tirée dans l'axe de la rue ouverte en face et aboutissant au chemin du Sacré-Cœur.

La mise à prix qui servira de première enchère avait été fixée par le premier jugement à la somme de trente-cinq mille francs, mais par le dernier jugement elle a été réduite à quinze mille francs; ci. . . 15,000 fr.

##### DEUXIÈME LOT.

Il aura une étendue en surface de 150 ares 46 centiares, comprendra la deuxième partie à la suite, comprise entre les deux chemins et adossée à l'est au premier lot et à l'ouest au troisième.

Son estimation était de la somme de vingt mille francs, elle a été réduite à huit mille francs; ci. . . 8,000 fr.

##### TROISIÈME LOT.

Il se composera de la partie à la suite, comprise entre les deux chemins et les deuxième et quatrième lots. Son étendue superficielle sera de 126 ares 40 centiares. Il sera vendu au-dessus de la somme de six mille francs, au lieu de quinze mille francs qui était le montant de la première estimation; ci. . . . . 6,000 fr.

##### QUATRIÈME LOT.

Il sera formé de la partie restante, laquelle est comprise entre les deux chemins, adossée à l'est, au troisième lot et à l'ouest à la propriété Chabert. Il aura une étendue de 87 ares 65 centiares et sera vendu au-dessus de la somme de cinq mille francs; ci. . . 5,000 fr.

Après les enchères particulières, il sera ouvert une enchère générale de ces quatre lots, qui sera préférée si elle excède ou même égale la somme des premières enchères.

##### CINQUIÈME LOT.

Il comprend une terre dite de Montagny ou du Moulin-à-Vent, mesurant en étendue superficielle 90 ares 12 centiares, confinée à l'est par la route de Vienne à Lyon, au nord par la terre de Calmantran, au sud par le clos Pochet, à l'ouest par la terre de Blanc et Bertholat.

Cette terre sera adjugée au-dessus de la somme de deux mille cinq cents francs, au lieu de six mille francs qui étaient sa première mise à prix; ci. . . 2,500 f.

##### SIXIÈME LOT.

Il est formé d'un pré situé sur la commune de la Guillotière, chemin de la Corne-de-Cerf, joignant au nord la propriété Guillebeau, au sud celle de Veyret, à l'est le chemin de la Corne-de-Cerf, à l'ouest la propriété des hospices civils de Lyon.

Ce pré est d'une étendue superficielle de 220 ares, et sera mis aux enchères sur la mise à prix de quatorze mille francs, au lieu de trente mille francs qui étaient le chiffre de sa 1<sup>re</sup> estimation; ci. . . 14,000 f.

Ces deux derniers articles seront vendus séparément sans enchères générales.

L'adjudication devait être tranchée le samedi dix-neuf août 1843; mais elle a été renvoyée au samedi trente septembre 1843.

En conséquence, elle aura lieu ledit jour à midi et heures suivantes, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

L'avoué poursuivant, GROZ.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Mital et Groz, avoués.

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le dimanche vingt-quatre septembre 1843, à dix heures du matin, sur la place de la Chapelle dite Saint-Clair, au faubourg de Bresse, commune de Caluire, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en buffet, commode, coffre, échelles, matelas, garde-paille, trois sacs de plâtre, etc. (3541)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> NEPPEL, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 7.

#### A VENDRE.

### FONDS DE CAFÉ

BIEN ACHALANDÉ,

situé dans un des plus beaux quartiers de la ville.

On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> Neppele, notaire à Lyon, rue Clermont, 7. (9786)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

#### UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M<sup>e</sup> Niodet, notaire. (9913)

#### A vendre.

### UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située aux Charpennes, rue Neuve,

de la contenance de près de deux hectares.

Il y a une jolie maison ayant quatre pièces au rez-de-chaussée et un premier étage, propre pour bourgeois, fabrique ou cultivateur. Elle se loue 500 fr. S'adresser chez M. Serve, liquoriste, rue du Plat, à Lyon. (113)

#### A VENDRE A L'AMIABLE,

En l'étude de M<sup>e</sup> Préveraud, notaire à Mâcon, rue Lamartine,

### UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Levigny, commune de Charnay,

A VINGT MINUTES DE MACON.

Elle se compose d'une jolie maison bourgeoise, tenancier renfermant un pressoir, quatre caves, bâtiments d'exploitation, cour, jardins, vignes et prés, le tout réuni occupant une superficie de . . . . . 1 hec. 84 ares 56 cent.

1. Une vigne dite Terre-Myon, 1<sup>re</sup> qualité du pays. . . . . 4 41 90
2. Une autre maison de vigneron avec cour, jardin et pré 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 20 95
3. Une vigne dite les Perceurs. . . . . 38 40
4. Une vigne dite en Chaffailles. . . . . 59 20
5. Terre et vigne dites les Combès. . . . . 64 60
6. Prés Satin. . . . . 25 60

Total de la superficie . . . . . 8 35 19

Cette propriété appartient à M. Jacques Bonnin, propriétaire à Levigny, commune de Charnay. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, sur les lieux, à M. Bonnin, à M<sup>e</sup> Préveraud, notaire à Mâcon, dépositaire des titres de propriété, et à M. Bonnet, rue Pailleron, n. 17, à la Croix-Rousse. (85)

### PHARMACIE

A céder pour entrer en jouissance de suite, POUR CAUSE DE CESSATION DE COMMERCE.

Cette pharmacie occupe l'une des plus belles et plus heureuses positions de la ville et des chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Isère; une nombreuse clientèle y est attachée. Toutes facilités pour les paiements seront accordées à l'acquéreur.

S'adresser franco à MM. les agents-receveurs de la Compagnie du Soleil, place Grenette, 23, à Grenoble. (2202)

#### A VENDRE.

tombereaux, charrettes et harnais.

S'adresser au régisseur de la gare de Vaise. (92)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

### bon fonds de confiseur-liquoriste

BIEN ACHALANDÉ,

Situé dans un très-beau quartier d'une ville la plus importante d'un département voisin.

S'adresser à M. Wirig, pastilleur, place de la Préfecture, n. 15, au 3<sup>e</sup>, à Lyon. (91)

#### AVIS.

Le public est prévenu que le sieur BOURGES, qui avait verbalement traité d'un fonds de commerce en épicerie à Lyon, rue de la Monnaie, n. 5, n'est pas entré en possession, et que c'est mal à propos qu'il y fait adresser, on ne sait dans quel but, sa correspondance. A l'avenir, les lettres seront refusées et laissées à la poste. Cet avis est donné dans l'intérêt général.

Lyon, le 20 septembre 1843. PANT jeune. (112)

#### BELLE HORTICULTURE.

Le sieur GOMMET, horticulteur-pépiniériste et marchand grenettier, rue Grenette, 36, à Lyon, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs de la belle horticulture qu'il possède une collection complète de dahlias et autres fleurs à riches couleurs, ainsi qu'un grand assortiment de graines, bulbes, oignons, pourrettes, arbustes, arbres à fruits, etc.

Il ose espérer que les personnes visitant son magasin y trouveront diverses collections non moins riches que celles déjà soumises à l'exposition, et qui lui méritent, sans contredit, une confiance générale. (114)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.

### DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

#### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop astringent. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT,

### LES HIRONDELLES,

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,

PARTENT TOUS LES JOURS

### DE LYON POUR CHALON

à 5 heures 1/2 du matin. (7563)

LA GRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

### MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare. (3238—6546)

A DATER DU 20 SEPTEMBRE.

### L'AGLE

PARTIRA

### POUR CHALON

Tous les jours impairs à 5 heures du matin. (7509)

GUDIN-TASSEAU, RUE SAINT-DOMINIQUE, 11.

#### CHAUSSURES

### POUR DAMES ET POUR ENFANTS,

tous les genres sans exception.

Grand assortiment de satins blanc et noir (qualité extra) frachement confectionnés, à . . . 5 fr. 50 c. et 6 fr. 50  
 Bottines fortes lasting . . . . . 8 50  
 — d'été. . . . . 6 50  
 — lasting, claquées et vernies . . . . . 8 50  
 Souliers maroquin noir. . . . . 3 50  
 — de couleur . . . . . 4  
 SPÉCIALITÉ. — Bottines claquées et à talons pour petits garçons, faites exprès pour les sous-pieds. (11)

DU 20 AU 30 SEPTEMBRE INCLUSIVEMENT.

### LE CYGNE

PARTIRA POUR

### MACON ET CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

à CINQ heures du matin. (7143)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaillerie, 19.